

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 6 MAI 2008

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 6 mai 2008*

Aujourd'hui, à dix heures vingt minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 40 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives
- n^o 61 Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage
- n^o 78 Loi n^o 2 sur les crédits, 2008-2009

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.